

## La Ville de Morges présente sa stratégie d'arborisation et de végétalisation

---

**Après la conclusion d'une phase d'étude, la Municipalité présente un préavis amorçant la mise en œuvre d'une ambitieuse stratégie d'arborisation et de végétalisation, inscrite au Plan de législature 2021-2026. Cette stratégie permet à Morges d'augmenter sa résilience face aux changements climatiques et d'accompagner la densification urbaine de façon qualitative.**

La stratégie d'arborisation et de végétalisation a permis d'établir un diagnostic, une stratégie globale jusqu'en 2050 et un plan d'action 2023-2026 facilitant un démarrage rapide de la mise en œuvre. Ces trois volets sont synthétisés dans une brochure, disponible sur [morges.ch/canopee](http://morges.ch/canopee).

Dans sa stratégie intégrée au Plan de législature, la Municipalité a fixé les objectifs suivants :

- préserver et renforcer l'arborisation et la végétalisation pour atteindre un taux de 25% de canopée à l'horizon 2050 (la canopée étant la surface couverte par le feuillage des arbres ayant une hauteur de 3 mètres ou plus) ;
- préserver, restaurer et renforcer les couloirs et réservoirs biologiques ;
- diminuer les îlots de chaleur grâce à l'arborisation et la perméabilisation des sols.

### Actions à court terme, effets à long terme

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes de mise en œuvre sont développés, dont le financement fait l'objet du préavis « Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : demande d'un crédit de CHF 1'500'000.00 TTC pour la mise en œuvre d'une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026 », déposé au Conseil communal du 1<sup>er</sup> mars. La Municipalité entend démarrer la mise en œuvre de la stratégie sur six sites. L'arborisation se développera ensuite sur d'autres sites identifiés et la stratégie imprénera également tous les projets de la Ville. La Municipalité prévoit aussi de sensibiliser et soutenir les privés, qui ont un rôle majeur à jouer dans l'augmentation du taux de canopée sur le territoire communal. Le développement et l'actualisation d'une boîte à outils serviront à guider l'action. Enfin, la Ville effectuera un suivi régulier du patrimoine arboré et fera évoluer les pratiques sur le terrain pour améliorer encore les conditions de vie des arbres urbains et la biodiversité.

Pour que la couverture végétale atteigne 25 % du territoire morgien en 2050, il est nécessaire d'agir sans attendre. En effet, il faut 20 ans pour que des arbres plantés dans de bonnes conditions contribuent notablement à l'amélioration du climat urbain.

La Municipalité

Morges, le 23 février 2023

---

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

M. Jean-Jacques Aubert, municipal Infrastructures et gestion urbaine – tél. +41 78 628 87 51

Mme Laure Jaton, municipale Urbanisme, constructions et espace public – tél. +41 79 124 14 48

---